CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E141942** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2025**

ÉDITÉ LE **22/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/06/2014
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/01/2024
Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 802 934 430 RCS

Siret : **802 934 430** **00017**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5408888
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 062024304004
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 062024304004
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : **GAUBICHER DAMIEN**

11 RUE DE LA FONTAINE
56430 MAURON

Téléphone : 06 31 79 11 53 **Fax :**
Portable : 06 60 52 32 39

Site Internet :
E-mail : damien.gaubicher@orange.fr

Responsabilité légale :
GAUBICHER DAMIEN GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	23/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/09/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/09/2021
o Chaudière bois	23/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/09/2021
o Ventilation mécanique	22/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.